

Jour de séance 24

le vendredi 1^{er} avril 2016

9 h

Prière.

M. Bourque (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le ministère du Développement social à fournir un financement adéquat aux foyers de soins spéciaux de niveau 2. (Pétition 22.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 23.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à appuyer un accès accru aux services d'avortement dans la province. (Pétition 24.)

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à installer dans les clôtures anti-cervidés des barrières d'accès pour les véhicules tout-terrain qui traversent la voie de contournement de Caraquet. (Pétition 25.)

M. Keirstead (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 26.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Landry :
39, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.*

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 5 avril 2016, la deuxième lecture du projet de loi 39 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 33, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 24, 35, 36 et 37 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi sur l'aide bénévole d'urgence*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi sur l'aide bénévole d'urgence*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Avant l'ajournement de la Chambre, le président enjoint aux parlementaires de se garder d'interpeller leurs pairs ou de mettre en doute les décisions de la présidence.

La séance est levée à 14 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 11

(31 mars 2016).